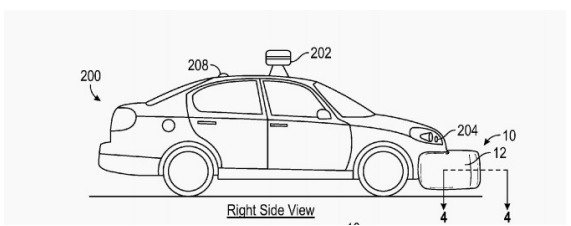


La voiture sans conducteur de Google pourrait disposer d'airbags à l'extérieur | Le Net Expert Informatique



La voiture sans conducteur de Google pourrait disposer d'airbags à l'extérieur

La voiture sans conducteur de Google pourrait s'enrichir d'une nouveauté destinée à protéger non pas les passagers du véhicule, mais les piétons aux environs : un système d'airbags extérieurs.



Les airbags intégrés à l'intérieur d'une voiture sont aujourd'hui de série au sein de la très grande majorité des véhicules proposés sur le marché. Néanmoins, les airbags extérieurs restent, eux, inédits. Google souhaite vraisemblablement remédier à la situation : l'entreprise a déposé un brevet qui décrit un pare-chocs bardé de « sacs d'air » capables de se gonfler automatiquement et très rapidement dans certaines situations, à l'image d'un airbag destiné à protéger les passagers du véhicule.



Une protection pour les piétons

Fixés à l'avant du véhicule, ces airbags extérieurs seraient principalement destinés à protéger les piétons qui pourraient se faire percuter par le véhicule au niveau des jambes. Le brevet est d'ailleurs intitulé « Système de protection des jambes des piétons lors d'un impact avec un véhicule », ce qui résume parfaitement la mécanique décrite au sein du document.

Rassurer les sceptiques

Les prototypes de voitures autonomes de Google circulent en Californie depuis plusieurs années, et aucun incident important n'a été relevé jusque-là. Cependant, cela n'empêche pas de nombreux observateurs de s'inquiéter concernant les risques liés à ce genre de véhicule.

Il n'est donc pas étonnant que l'entreprise cherche à renforcer au maximum la sécurité de ses voitures autonomes : de telles innovations pourraient, par ailleurs, trouver un intérêt au-delà des seuls véhicules sans conducteur.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <http://www.clubic.com/mag/transports/actualite-760399-voiture-conducteur-google-airbags-exterieur.html>

<http://patft.uspto.gov/netacgi/nph-Parser?Sect1=PT02&Sect2=HITOFF&u=%2Fnetacgi/html%2FPT02%2Fsearch-adv.htm&r=70&f=G&l=50&d=PTXT&s1=google.ASNM.&p=2&OS=AN/google&RS=AN/google>